



ASSOCIATION
NATIONALE DES
ÉTUDIANTS EN
PHARMACIE DE
FRANCE

Rapport d'enquête

Tests antigéniques et mobilisation des étudiants en pharmacie



ASSOCIATION
NATIONALE DES
ÉTUDIANTS EN
PHARMACIE DE
FRANCE

4 avenue Ruysdaël, 75008 Paris
anepf.org | [@Pharma_ANEPF](https://twitter.com/Pharma_ANEPF) | contact@anepf.org
Représentée au CNESER et au CNOUS
Nommée à la CNEMMOP et à l'ONDPS
Membre de la FAGE, de l'IPSF et de l'EPSA

Introduction

Depuis le 16 septembre 2020, les tests antigéniques sont autorisés dans le cadre du dépistage de la COVID-19, conformément à l'[arrêté du 15 septembre 2020](#) (modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la Covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé).

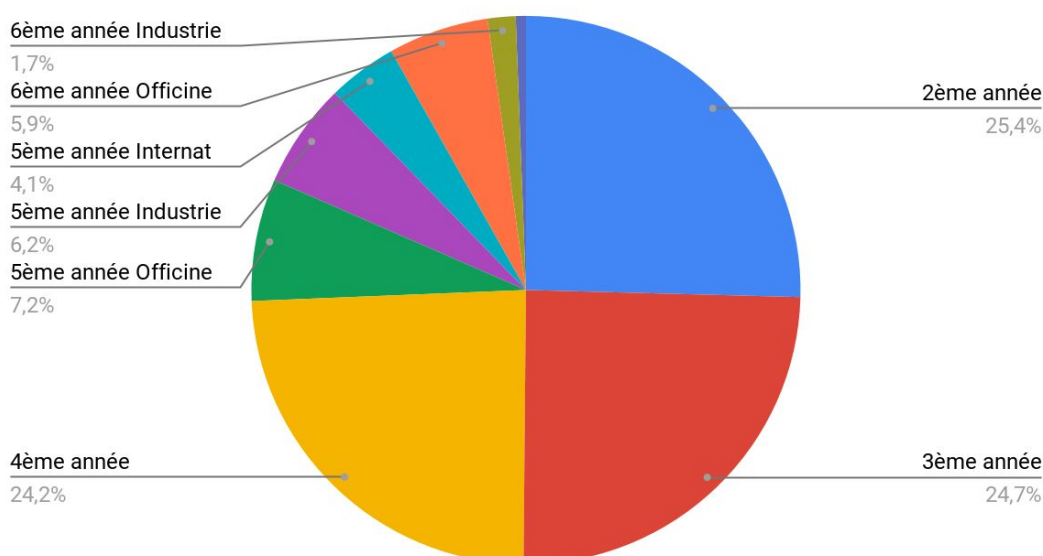
La volonté du gouvernement à autoriser les pharmaciens, notamment les officinaux, à réaliser ces tests nous a donc poussé à réaliser un sondage, sur la période du 8 au 10 octobre 2020, auprès des étudiants en pharmacie. Malgré ce laps de temps assez court, nous avons récolté 2158 réponses.

Depuis, les pharmaciens et les étudiants en pharmacie ont été autorisés à réaliser ces tests en officine après publication au Journal Officiel de l'[arrêté du 16 octobre 2020](#) modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 mentionné ci-dessus.

Population répondante

Les 2158 étudiants ayant répondu à notre sondage se répartissent de la manière suivante selon leur année d'étude :

Répartition des répondants selon leur année d'étude

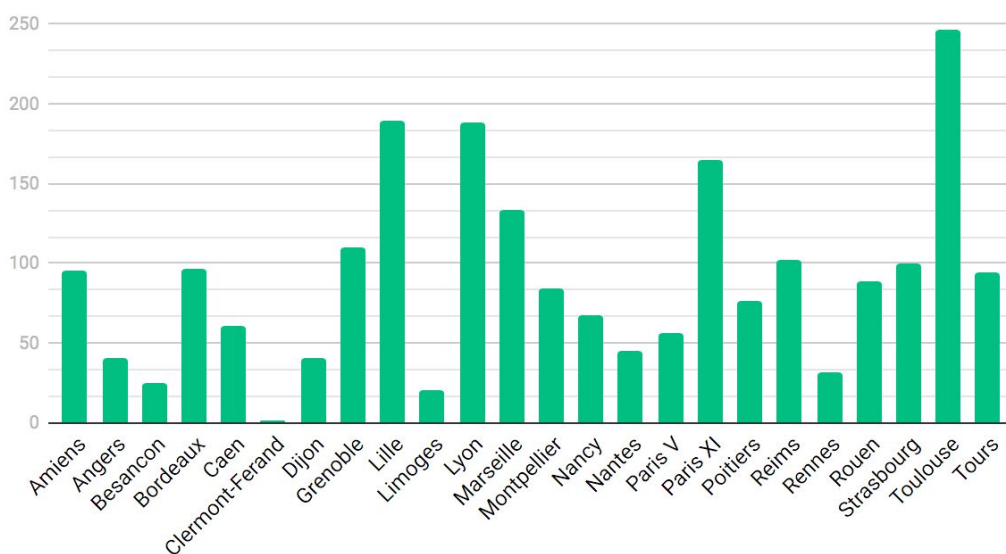


Rapport d'enquête - Tests antigéniques et mobilisation des étudiants en pharmacie

Nous pouvons noter qu'en ce qui concerne les répondants déjà filliarisés, à savoir en 5ème et 6ème année d'études de pharmacie, c'est le parcours Officine qui est majoritairement représenté.

Par ailleurs, notre enquête a touché l'ensemble des villes possédant une UFR de pharmacie de la façon suivante :

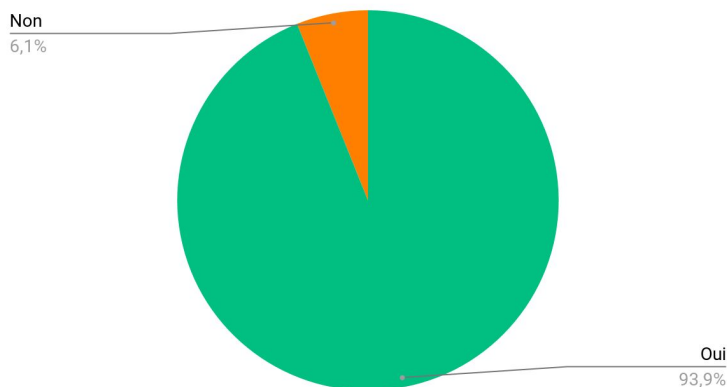
Répartition des répondants selon leur ville d'étude



Mobilisation des étudiants en pharmacie

Comme il a pu être observé lors de la "première vague" de l'épidémie de la Covid-19, **la majorité des étudiants** ayant répondu sont **prêts à se mobiliser** (93,9%) pour apporter leur aide pendant cette crise sanitaire. Cependant, bon nombre d'entre eux souhaitent que cette mobilisation soit **sur la base du volontariat**.

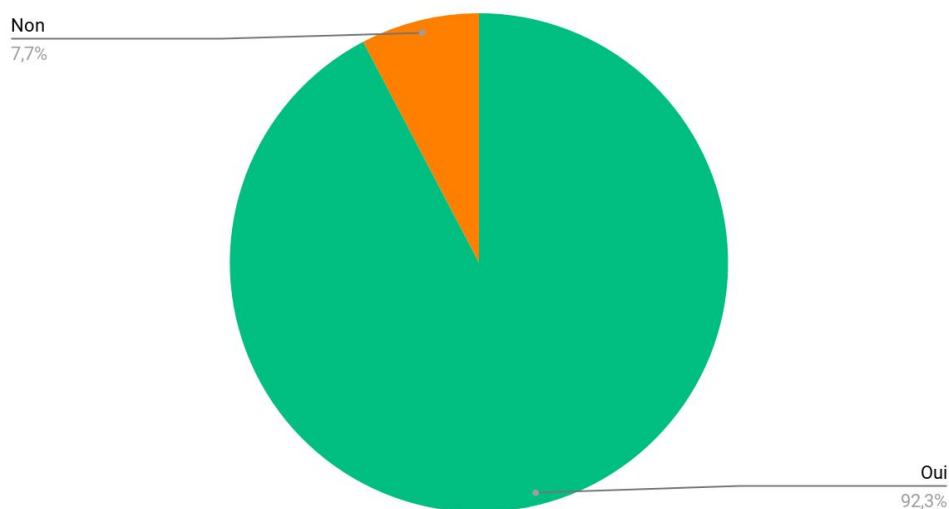
Mobilisation des étudiants en pharmacie



Réalisation des tests antigéniques à l'officine

En ce qui concerne plus précisément la **réalisation de tests antigéniques**, les étudiants sont plutôt favorables à effectuer cette mission en cas de mobilisation. En effet, **92,3%** des répondants ont affirmé qu'ils étaient prêts à réaliser des tests antigéniques à l'officine.

Réalisation des tests antigéniques



Lorsque l'on découpe les différentes étapes nécessaires à la réalisation de ces tests, **81%** des étudiants se disent prêts à réaliser le **prélèvement naso-pharyngé** et **86,5%** d'entre eux sont favorables à contribuer à la **gestion administrative**, avec par exemple l'enregistrement des patients sur les bases de données de Santé Publique France.

Pour ce qui est du **tracing des patients** positifs et des cas contacts, **76,4%** des répondants sont enclins à le réaliser.

Cependant, nous pouvons noter des points de vigilance soulevés par de nombreux étudiants, le premier étant, le **besoin de formation**. En effet, ils sont prêts à se mobiliser si et seulement s'ils sont formés en amont aux gestes techniques, à l'hygiène et la sécurité, mais également au tracing et à la bonne conduite à tenir face à un patient positif ou cas contact. Par ailleurs, il sera nécessaire en cas de mobilisation, que la **réorganisation des enseignements à la faculté** se fasse afin de libérer du temps aux étudiants, **sans pour autant négliger notre formation initiale**.

La question de la **protection légale** si le geste technique du prélèvement naso-pharyngé, qui est un geste médical, venait à être mal réalisé est revenu à plusieurs reprises.

De plus, il nous a été remonté que l'**acquisition de nouvelles compétences** était une bonne chose, notamment pour **développer le contact patient ou encore le rôle de prévention primaire et secondaire du pharmacien**. Cependant, l'analyse des résultats d'un tel test nécessite une expertise approfondie, relevant du domaine de la biologie médicale. Par ailleurs, le dépistage de masse possible avec les tests antigéniques ne permettra pas un désengorgement des laboratoires car il est nécessaire de confirmer la positivité d'un patient par un test RT-PCR.

Enfin, a été soulevé le fait que cela créerait une affluence de personnes potentiellement positives et donc contagieuses au sein de l'officine, qui est un lieu rassemblant des personnes à risque (personnes âgées, personnes immunodéprimées, malades chroniques, notamment les diabétiques qui représentaient en 2015 3,7 millions de personnes sous traitement selon le rapport "[Charges et produits pour l'année 2018](#)" de l'Assurance Maladie). D'autre part, toutes les officines ne disposent pas d'un espace suffisamment grand pour en dédier une partie exclusivement à cette mission. Se pose donc ici la question du respect des conditions d'hygiène ainsi que de la **protection des étudiants avec un équipement adéquat et en quantité suffisante**.

Pour finir, il est important d'anticiper les mesures de **rémunération** des étudiants en pharmacie. En effet, ils sont à ce sujet, avec l'ensemble de la profession, les grands oubliés de la première vague. Le **manque de considération et de rétribution** est alors un point majeur de vigilance soulevé par bon nombre des répondants. **Il est inconcevable que les étudiants deviennent une main d'oeuvre peu chère, voire même gratuite, dans la lutte contre l'épidémie de la Covid-19.**

Conclusion

À travers cette enquête, nous pouvons constater que la très grande majorité des étudiants en pharmacie est prête à se mobiliser et à apporter son aide pour lutter contre l'épidémie de la Covid-19. Néanmoins, quelques points de vigilance ont été soulevés comme le **besoin absolu de formation préalable et d'encadrement**, ou encore la nécessité de penser à **l'articulation avec la formation initiale à la faculté** afin de ne pas surcharger les étudiants et sacrifier la formation d'une génération de futurs pharmaciens. Par ailleurs, cette aide ne doit pas être imposée, mais doit bien être sur la base du **volontariat**. Nous accorderons toute notre attention à la **garantie de la protection et du bien-être des étudiants** dans le cadre de ces nouvelles missions. La question de la **rémunération** reste toujours en suspens, nous serons particulièrement vigilants sur ce point afin que les étudiants en pharmacie ne soient pas, une fois de plus, oubliés.

Contacts

Adrien CAZES

Vice-Président Enseignement Supérieur

enseignement-sup@anepf.org | 06 85 62 84 79

Valentin LEGRAND-SOURDILLON

Vice-Président Perspectives Professionnelles

perspectives.profession@anepf.org | 06 42 63 29 38

Antoine LEROYER

Président

president@anepf.org | 06 85 40 91 31